

Hôtel de Ville
A l'attention de Monsieur le Maire
Avenue du Général Huerne
77515 Pommeuse

Moret-sur-Loing, le 15 septembre 2017

Objet : Avis sur PLU - Zones humides et Biodiversité

Monsieur le Maire,

Consultés par les services de l'État, nous avons étudié votre projet de PLU. Nous avons noté que Pommeuse a pris le parti de préserver ses zones humides dans son document d'urbanisme. Nous vous félicitons pour cette initiative qui contribue à préserver ces milieux naturels fragiles.

Nous tenons toutefois à vous faire part de deux remarques.

D'une part, vous avez reporté au plan de zonage les zones humides avérées identifiées par le SAGE des 2 Morin sans créer de zonage spécifique. Ainsi, elles constituent un élément graphique supplémentaire qui se superpose à d'autres éléments (ex. : EBC, PPRI), ce qui rend peu lisible l'ensemble de la carte.

Aussi, afin de permettre une identification plus simple des zones humides au plan de zonage et d'avoir une meilleure lisibilité des secteurs concernés par la présence de zones humides, nous préconisons de les identifier dans un sous-secteur spécifique (Nzh, Azh par exemple) avec le règlement lié aux zones humides.

D'autre part, le règlement protège les zones humides identifiées par le SAGE des Deux Morin ou celles de plus de 1000 m² (*surface des travaux dans les IOTA*).

Ne pas indiquer de surface minimum renforcerait la protection des zones humides, en préservant des milieux de surface inférieure dont l'intérêt écologique est pourtant tout aussi important.

Aussi, sous réserve des modifications à apporter mentionnées précédemment, nous émettons un avis favorable à votre projet de PLU.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en notre sincère respect.

Christophe PARISOT
Directeur